A. D. G. O.

ASSOCIATION DES DUBÉ DU GRAND OUEST

Association « Loi de 1901 » créée le 29 Mai 1999

C.C.P. : NANTES 7 238 56 J

RENAISSANCE N° 47

décembre 2024 à mai 2025

Bulletin de liaison de tous les DUBÉ de France

- Fondateurs : Jacques († 12/02/2005) et Philippe.

- Rédacteurs : Philippe, Catherine, Monique, Maryse, Marcelle et Patrick

- Secrétaires : Monique et Catherine.

- Comité de lecture : Monique, Francine, Jean-Jacques et Maryse.

- @: philippe.dube592@orange.fr

monique.dube@wanadoo.fr

- ☎: 02 40 61 16 98

SOMMAIRE

1) **Mot du président**.

2) **Rassemblement 2024** à Mur-de-Bretagne les 7 et 8 septembre:

- Les Forges de Salle.

- La Maison des Toiles.

3) **Notre C.A. du 16 novembre 2024** à Saint-Nazaire.

4) **Nouvelles de l'ADA** par +Philippe.

5) **Rassemblement 2025 :**

- La-Chapelle-Thémer.

- Mareuil-sur-Lay

Courrier : A.D.G.O.

90 avenue de Prieux

44380 PORNICHET

1) Le Mot du Président :

Chers cousines et cousins de l'ADGO,

comme de coutume, je vous adresse ce mot afin de réveiller ceux qui s'étaient un peu éloignés de notre association familiale.

Il est certain que l'âge de beaucoup d'entre nous se fait sentir et le climat actuel, tant au niveau des intempéries qu'à celui des nouvelles diffusées par la presse, la radio ou la télévision, ce climat paraît toujours perturbé. Nous devons tous faire face à cela quels que soient les soucis du moment.

L'année 2025 sera marquée pour nous par un retour aux sources, c'est-à-dire par le rassemblement prévu le 13 septembre matin à la Chapelle-Thémer en Vendée.

Monsieur PELLETIER, le Maire nous recevra pour la visite de l'église rénovée. M. le Curé chargé des paroisses alentour sera peut-être présent (contacts locaux).

La presse devrait également rappeler les visites et la plaque apposée par l'ADA (Association des Dubé d'Amérique). Cette manifestation sera clôturée le midi par un échange avec Monsieur le Maire et son Conseil.

La salle municipale et le parking attenant pourront être utilisés pour le « pique-nique » apporté par chacun des participants.

Vous trouverez ci-joint le bulletin d'inscription que je vous demande de remplir et nous le retourner dès maintenant, afin de finaliser notre hébergement prévu à l'hôtel restaurant « Le Mareuillais » à Mareuil-sur-le-Lay (85320) le 13 septembre 2025 à partir de 17 heures.

N'oubliez pas le covoiturage.

A tous et à toutes, cordiales salutations.

A bientôt.

Philippe DUBÉ Président de l'ADGO.

2) Le rassemblement 2024 à Mur-de-Bretagne par Maryse.

La visite des forges de Salles le samedi:

Le village des forges de Salles situé sur les communes de Perret (22) et Sainte-Brigitte (56) se niche au cœur de la forêt de Quénécan. Créé sur les terres des ducs de Rohan, il fut le lieu de travail et de vie de plus de 300 ouvriers et de leur famille pendant trois siècles.

Ce site abrite une des forges à bois les plus anciennes de Bretagne, vestige rare d'une activité prospère et industrielle de 1624 à 1877.

La configuration des lieux (terrains en pente) la proximité de l'eau pour l'énergie et de la forêt de 3000 ha pour les matières premières contribuèrent à l'installation des forges en ce lieu.

Le village est construit sur deux niveaux, l'un destiné au travail, l'autre à l'habitat.

Charbonniers et mineurs vivent dans la forêt, sur leur lieu de travail, les premiers fabricants du charbon de bois pour alimenter le haut-fourneau de 15 m de haut, les seconds extrayant le minerai qui sera transformé en fer. Un mélange de minerai de fer, de charbon de bois et de pierre calcaire est déversé dans l'orifice de la grande cheminée. Grâce à d'énormes soufflets la température atteint 1500° permettant ainsi la fusion du minerai. Les ateliers produisent de grande quantité d'outils, marmites et chaudrons, plaques de cheminées, pièces d'artillerie, boulets de canons, clous, enclumes, socs de charrue…

Tous les corps de métier sont présents dans le village : forgeron, maréchal-ferrant, taillandier, charpentier, menuisier, souffletier, sabotier, cordonnier...

Les habitations ouvrières « la rangée » (sortes de corons) sont petites, une seule pièce de 20 m², à l'arrière deux petites pièces pour le stockage et un grenier où dorment les enfants. Chaque famille possède une vache et une poule. Le four à pain, le lavoir, le jardin potager, les vaches et les poules assurent l'autonomie du village.

La « cantine » taverne, est le seul lieu de loisir des ouvriers après leur dure journée de labeur ou le dimanche jour de paie. C'est là aussi que se retrouvent les villageois pour fêter les naissances et les mariages. La cantine sert d'épicerie, elle accueille colporteurs et marchands ambulants, permettant de se procurer les quelques marchandises manquantes telles que le sel, fil et aiguilles, savon, chandelles…

Près du logis du maître des forges (propriétaire et dirigeant) se situent des habitations plus grandes et mieux exposées destinées aux responsables - contremaîtres, chefs d'équipes, régisseurs appelés « commis » - ainsi qu'un second four à pain. Tous les dimanches matin les ouvriers se rendent à la « régie » chercher leur salaire « la solde » avant

d'aller à la chapelle, tour à tour temple protestant, construit en 1750 par les Rohan, puis chapelle catholique en 1802. C'est dans ce quartier du village que se trouvent le jardin potager « le Thabor » la ferme, les chevaux, le chenil.

En 1833 la loi Guizot oblige les communes de plus de 500 habitants à ouvrir une école de garçons et à financer son entretien. Le comte de Janzé nouveau propriétaire des forges depuis 1802 fit ouvrir une école à ses frais pour les communes du Perret et de Sainte-Brigitte. En 1859, lors de l'épidémie de choléra il fait appel aux sœurs de Saint-Brieuc de la congrégation « les filles du Saint-Esprit ». Celles-ci acceptent de venir enseigner moyennant la mixité de l'école et apportent, outre l'instruction, des mesures d'hygiène et de santé dont la construction de latrines et d'un dispensaire tenu par une sœur infirmière. L'école obligatoire et gratuite apporte l'ascension sociale aux jeunes et de meilleures conditions de vie à la population.

L'activité du haut-fourneau s'arrête en 1877. Malgré diverses activités mises en place, le XXe siècle voit le déclin du site. Dans les années 1990 une association est créée par le dernier propriétaire menant à l'ouverture du site au public et à la restauration des bâtiments.

Nous terminons notre visite par la découverte des habitations ouvrières, en remerciant vivement notre guide Samuel pour cette belle et enrichissante visite.

Devinette : comment fabriquer du charbon de bois ?

Faire une cheminée en empilant des morceaux de bois (de 1mètre environ) soit en carré soit en triangle, mettre du bois à la verticale tout autour en faisant une meule de forme concentrique. Recouvrir entièrement de terre pour en assurer l'étanchéité à l'eau et à l'air. Ajouter quelques pelletées de braises au milieu du conduit. La braise se propage et fait se consumer le bois et le transforme en charbon de bois. Cuire 7 jours et 7 nuits (cuisson à l'étouffée) en veillant à piquer le bois par-ci par-là de petits trous

permettant l'arrivée d'air. La couleur de la fumée indique si le charbon de bois est prêt.

La maison des toiles de Saint-Thélo le dimanche:

Du XVIIe au XIXe siècle la Bretagne est une région toilière prospère grâce au lin. 35 000 personnes vivaient du lin dans les Côtes du Nord, la région de Saint-Thélo comptait 800 à 900 tisserands.

La Bretagne ne produisant pas de lin (à part dans le Trégor) celui-ci est acheminé des pays baltes au port de Roscoff par des marchands hollandais et réparti de Lannion à St Brieuc.

Chaque région a sa spécificité et produit des toiles plus ou moins fines, plus ou moins blanches :

les Bretagnes de Saint-Brieuc à Pontivy, les Crées (du breton Krez chemise) dans le Léon,

les Gratiennes à Guingamp, les Canevas à Vitré, les Noyales à Rennes, les Olonnes à Locronan...

Entre 1650 et 1840 les toiles dites « les Bretagnes » très fines et très blanches sont tissées dans la région de St Brieuc à Pontivy. Elles sont acheminées à Saint-Malo, partent pour Cadix en Espagne et enfin rejoignent les colonies espagnoles en Amérique où elles sont transformées en vêtements.

Une fois le lin arraché (et non coupé) de nombreuses étapes sont nécessaires pour arriver à la toile, moyennant l'intervention et le savoir-faire de toute la population.

Le marchand de toiles achète la filasse ou le lin roui, le distribue à la fileuse qui le transforme en fil puis au tisserand qui tisse la toile. Celle-ci est blanchie par la blanchisseuse. Le marchand récupère la toile pliée et empaquetée en balles à la pilerie et la revend aux armateurs de Saint-Malo.

Les marchands s'enrichissent et se fond construire de belles maisons appelées « Malouinères ».

Après un déclin dans les années 1950–1960 la culture du lin revient en Normandie et dans les Hauts de France. Le délai de rotation des semis sur la même parcelle est de sept ans en raison d'un champignon qui s'attaque au système racinaire des nouvelles plantes.

Le lin a de nombreuses qualités, solide, résistant (dollar américain) thermo-régulateur, antibactérien mais il se froisse facilement. Outre les vêtements et tissus d'ameublement on en fait aussi des skis, planches de surf, cabine d'hélicoptère, équipements d'avions, de bateaux, de voitures…

Les graines de lin sont aussi excellentes pour la santé !

De nos jours la France est le 1er producteur de lin textile au monde (de part la qualité de ses fibres) en assurant 70 à 80 % de la production mondiale, devant la Belgique et les Pays-Bas.

Pour clore cette intéressante visite menée par notre charmante guide, une halte s'impose à la boutique afin de choisir quelques souvenirs en toile de lin avant de repartir sous la pluie !

Les différentes étapes du traitement de la fibre de lin :

- le rouissage dans un routoir ou rouissoir : macération de la plante pour faciliter la séparation de l'écorce filamenteuse de la tige, une semaine en eau courante, 2 semaines en eau stagnante.

- le teillage : broyage des tiges avec un outil en bois, pour ne garder que la fibre.

- le cardage : démêlage et aérage des fibres en les brossant avec des peignes à dents de différentes grosseurs pour enlever les impuretés. Il en résulte d'un côté la filasse et de l'autre l'étoupe, un résidu grossier de fibres textiles (servant à calfater les navires en bois)

- le filage : transformation de la filasse en fil avec un rouet ou un fuseau.

- le tissage : le fil est donné au tisserand pour être tissé sur un métier à tisser à bras.

- le blanchiment : blanchir la toile par de multiples lavages et rinçages au lavoir ou doué.

- le pliage : plier les toiles, en faire des balles, les empaqueter pour les exporter.

3) Compte rendu CA du 16 novembre 2024

Présents : Philippe et Catherine DUBE – Patrick et Marcelle PELLOQUIN – Daniel et Marie Madeleine DELOURME – Jean Claude et Cécile DUBE – Jacques et Madeleine DUBE – Monique DUBE – Loïc et Evelyne LORAND – Line DUBE GAUDET

Excusés : Maryse et François PETITJEAN - Jacques et Monique DUBE – Francine DUBE – Jean Denis et Sylvie COURTELLEMONT .

1 – But de la rencontre : Informations sur le programme du rassemblement 2025 où nous fêterons les 25 ans de l'association ADGO déclarée le 29 mai 1999 à St Nazaire. Echanges et validation sur les propositions d'hébergement et de visites proposées par Maryse et François Petitjean. Nous définir quant à l'avenir de l'association (candidature ou non d'un nouveau Président ? Fin de l'association ? suite ?)

Que faire pour réunir un maximum d'anciens et de jeunes à cette occasion ? Ebaucher le programme des 13 et 14 septembre 2025 dans cet objectif.

2 – Programme proposé :

Hébergement : Les recherches effectuées par François et Maryse ont été particulièrement compliquées. Fontenay le Compte et Vouvant proches de La Chapelle Thémer et envisagées d'abord, n'ont donné aucun résultat. Il a donc fallu élargir le périmètre des recherches et c'est l'hôtel Le Mareuillais – 1, rue des Flandres Dunkerque à MAREUIL SUR LAY – 85320 – qui a fait une proposition. La seule date possible était celle des 13 et 14 septembre et il fallait réserver de suite avec acompte, pour être sûrs d'en bénéficier. C'est donc dans cette très mignonne petite ville baignée par la rivière du Lay que nous seront accueillis pour ce week end.

Tarif hébergement : 70 €/personne en chambre double ou triple) en demi pension soit repas du soir et petit déjeuner + 27,50 € pour le repas du dimanche midi + 1,50 supplément dessert du dimanche soir (gâteau anniversaire), soit au total 99 €/personne.

Programme du samedi 13 : Retour à La Chapelle Thémer (lieu de naissance de notre ancêtre Simon (frère de Mathurin l'ancêtre des québécois), village où s'est tenu notre premier rassemblement en juin 1999.

Philippe et Catherine ont rencontré le Maire de La Chapelle Themer pour l'organisation :

Rendez vous des participants à 11 h pour une visite de l'église nouvellement restaurée et une petite cérémonie (à préciser) suivie d'un vin d''honneur offert par le Maire à la salle des fêtes (près de l'église) au cours duquel nous lui remettrons un diplôme de l'association et où pourra se tenir notre pique nique habituel. Le CA réunit ce jour suggère que nous puissions planter un arbre en commémoration de notre association. (Philippe contactera le Maire, M. Pelletier pour solliciter les éventuelles autorisations et modes de réalisation le cas échéant). En cas de refus nous proposons d'offrir une composition florale pour l'église.

A l'issue du pique nique il est proposé une visite au cimetière où subsistent des tombes très anciennes concernant la famille Dubé.

Nous reprendrons ensuite les voitures pour rejoindre Mareuil sur Lay où Maryse et François nous proposent la visite d'une distillerie.

Arrivée à l'hôtel et remise des clés prévues entre 17 h et 18 H 30

Assemblée générale à 19h

Apéritif à 20h et diner festif avec animation

Pour le dimanche matin, aucune visite n'est pour l'instant programmée, mais il reste à rechercher des pistes. Maryse et François seront bien sûr sollicités mais il est demandé à tous de faire des propositions – toutes les idées sont les bienvenues pour que ce week end reste festif et attractif.

3 - Avenir de l'ADGO – Philippe, Président depuis 1999, a annoncé en 2023 sa démission en 2025. Débat entre les membres présents. Pour 2023 et 2024 il n'y a pas eu d'appel de cotisations. Nous considérons donc que les adhérents actuels sont ceux qui avaient réglé leur cotisation en 2022. La question principale est « y a-t-il des candidatures pour assurer la présidence à l'issue de la démission de Philippe ? » Il existe aussi une possibilité de présidence conjointe ou de gouvernance partagée … Parmi les membres présents, il n'y a pas de candidatures et nous constatons aussi un vieillissement des membres du CA mais aussi des adhérents. Pas de nouvelles adhésions et surtout, les jeunes ne semblent pas intéressés. Certains souhaitent cependant que l'association continue …. La décision de dissolution de l'association en septembre 2025 reste pour l'instant encore en suspens ; Nous décidons de solliciter les adhérents, dans le prochain journal pour savoir qui serait candidat à la présidence (ou présidence partagée) ? Les éventuelles candidatures devront parvenir au siège avant le 31 mai 2025.

4 – Point sur les comptes : Actuellement après versement d'un acompte de 868,50 €, sur l'hébergement 2025, le solde positif du compte courant bancaire s'élève à 514,41 €, auquel s'ajoute un livret A d'un montant de 659,21 €. La trésorerie totale s'élève donc à 1 173,62 € - si nous votons la dissolution de l'association en 2025, nous devrons liquider les disponibilités en les versant à une autre association au but similaire. Il est donc préférable d'utiliser au maximum nos disponibilités. Le CA décide en conséquence, d'une part de ne pas solliciter de cotisation pour 2025 (comme les 2 années précédentes) et d'autre part de prendre en charge 20 € sur la participation de chaque adhérent participant au rassemblement 2025. La participation s'élèvera donc à 79 €/personne

Monique

5) Nouvelles de l'ADA:

l'ADA (nos cousins d'Amérique) viennent de faire paraitre le N° 89 d'avril 2025 de leur bulletin « Le Bé ».

4) Rassemblement 2025 à la Chapelle-Thémer

Samedi:

11h00 Visite de l'église de la **Chapelle-Thémer**.

Vin d'honneur et pique-nique à la salle des fêtes à coté de l'église.

À l'issue du pique-nique possibilité de visite au cimetière sur les tombes concernant les DUBÉ.

Direction **85320 Corpe** pour la visite de la distillerie Vrignaud.

Entre 17h00 et 18h30 Arrivée à l'hôtel **Le Mareuillais au 1 rue de Flandres-Dunkerque 85320 Mareuil-sur-Lay.**

19h00 Assemblée Générale.

20h00 Apéritif et Diner festif.

Dimanche:

Repos ou une promenade vous sera précisée lors de l'assemblée.

12h30 Repas et animations.

16h00 et retour.